

Séance du 12 décembre 2011

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	2
2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION	2
3) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES	2
* COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL	2
4) ASSOCIATION CLUB DE MUSCULATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	4
5) EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX	5
6) AMENAGEMENT ROUTIER RUE ABBE COCHET - DEMANDE DE SUBVENTION	6
7) PLACE DE LA GARE – CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	8
8) DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEES A MONSIEUR LE MAIRE	8
9) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES	9

Le six décembre deux mil onze, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du douze décembre deux mil onze.

Le Maire,

Gérard PICARD

Date de convocation :
8/12/2011

Date d'affichage :
08/12/2011

Nombre de Conseillers :
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

L'an deux mil onze le douze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Michel MENIVAL 1^{er} Adjoint, Jean-René LECONTE 2^{ème} adjoint, Mmes Louissette HAUTOT 3^{ème} adjoint, M. Stéphane JEAN 4^{ème} adjoint, Mme Corinne CRESSY 5^{ème} Adjoint, Mme Ginette GUILLAUME, MM. David DAGICOUR, Ludovic DAMY, Mmes Dominique JEANNOT, Brigitte GOFFETTRE, MM. : Nicolas LEBORGNE, Claude HINFRAY, Mmes Françoise VASSARD, Mme Dorothee CORNIELLE, M. Jean-Marie SOUILLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Chantal LEFRANCOIS,

ABSENTS : M. Daniel SCIARANI,

Secrétaire de séance : M. Ludovic DAMY.

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne M. DAMY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2011 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme JEANNOT

3) DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

◇ COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL :

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. MENIVAL, Premier Adjoint, en charge de la commission des Finances.

M. MENIVAL informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits au budget principal pour pouvoir payer l'avance sollicitée par l'entreprise retenue pour les travaux de mise en peinture de la façade et du mur de clôture de la maison du Bec.

Il propose d'ouvrir des crédits à l'article 238 – *avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles* au programme 200, en section d'investissement, afin de verser l'avance, ainsi qu'aux articles 2132 en dépense et 238 en recette, au chapitre 041, pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 020 – *dépenses imprévues*, pour un montant de 3 200 euros.

M. MENIVAL expose à l'Assemblée qu'il y a lieu également de passer des écritures comptables relatives à la récupération de la TVA sur les travaux de création d'un branchement d'eau potable sur une parcelle de la zone artisanale de Torqueville vendue en 2011.

Il propose d'ouvrir des crédits à l'article 2762 – *créances sur transfert de droits à déduction de TVA* au chapitre 27, en section d'investissement, afin de percevoir la recette réelle correspondant à la TVA récupérée, ainsi qu'aux articles 2762 en dépense et 2111 en recette, au chapitre 041, pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

Enfin, il propose d'inscrire une dépense supplémentaire à l'article 020 – *dépenses imprévues*, pour un montant de 250 euros, afin de maintenir l'équilibre budgétaire sur la section d'investissement.

Par ailleurs, M. MENIVAL rappelle que le Conseil Municipal, au cours de sa précédente séance, a autorisé l'acquisition ainsi que la cession par la commune de parcelles situées dans la continuité de la zone de Torqueville, aux fins de réaliser un projet d'aménagement d'une salle communale.

Il rappelle que les crédits nécessaires à l'acquisition et au règlement des frais de notaire ont été prévus initialement au budget primitif 2011 à l'article 2111 – *terrains nus* sur l'opération n°200 – *Immobilisations corporelles diverses*, en section d'investissement. Il indique qu'il y a lieu cependant de mandater ces dépenses à l'article 2111 – *terrains nus* sur l'opération n° 25 – *Salle communale*, qui a été créée spécifiquement pour ce projet.

Il propose par conséquent de transférer les crédits de l'opération 200 à l'opération 25.

De même, le produit de la vente sera encaissé par la commune au chapitre 024 – *produit des cessions* et une dépense supplémentaire du même montant sera inscrite à l'article 020 – *dépenses imprévues*, pour maintenir l'équilibre budgétaire sur la section d'investissement.

Enfin, M. MENIVAL propose de prévoir 100 euros supplémentaires à l'article 2116 – *cimetière* sur l'opération n° 200 pour être au plus près des dépenses réalisées, ainsi que 15 000 euros supplémentaires à l'article 21571 – *matériel roulant* sur la même opération, pour le remplacement du véhicule du gardien de police municipale. Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 020 – *dépenses imprévues*.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser les transferts et ouvertures de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement Compte 020 – dépenses imprévues <p style="text-align: right;">- 3 200,00 €</p>	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Compte 238 – avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles <p style="text-align: right;">+ 3 200,00 €</p>
Opération 200 : Immobilisations corporelles diverses Compte 238 – avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles <p style="text-align: right;">+ 3 200,00 €</p>	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Compte 2132 – immeubles de rapport <p style="text-align: right;">+ 3 200,00 €</p>	

Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement Compte 020 – dépenses imprévues + 250,00 € Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Compte 2762 – créances sur transfert de droits à déduction de TVA + 250,00 €	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières Compte 2762 – créances sur transfert de droits à déduction de TVA + 250,00 € Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Compte 2111 – terrains nus + 250,00 €
Opération 200 : Immobilisations corporelles diverses Compte 2111 – terrains nus - 20 000,00 € Opération 25 : Salle communale Compte 2111 – terrains nus + 20 000,00 € Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement Compte 020 – dépenses imprévues + 6 500,00 €	Chapitre 024 : Produit des cessions + 6 500,00 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement Compte 020 – dépenses imprévues - 15 100,00 € Opération 200 : Immobilisations corporelles diverses Compte 2116 – cimetière + 100,00 € Compte 21571 – matériel roulant + 15 000,00 €	–

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise les transferts et ouvertures de crédits proposés.

4) ASSOCIATION CLUB DE MUSCULATION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. JEAN, Adjoint en charge de la vie associative.

M. JEAN expose que l'association « Club de Musculation » sollicite auprès de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2011, pour couvrir les frais engagés par cette association pour le remplacement du cylindre de la serrure de la porte d'entrée du local de musculation. Il explique, en effet, que l'association a dû faire face à l'urgence de ne pas laisser le local ouvert un samedi soir, en faisant intervenir un serrurier.

Dans la mesure où il s'agit d'une dépense d'entretien du bâtiment, qui doit être prise en charge par la commune, il invite le Conseil Municipal à autoriser l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle de 310 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Autorise l'octroi à l'association « Club de Musculation » d'une subvention exceptionnelle de 310 € ;

2/ Dit que la dépense est inscrite au B.P. 2011 de la commune, au compte 6574.

5) ÉVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de revoir les différents tarifs communaux. Il propose une revalorisation d'environ 2% en moyenne sur l'ensemble des tarifs.

M. MENIVAL, Adjoint en charge des Finances, présente les nouveaux tarifs proposés. Il précise par ailleurs que certains tarifs, à l'instar des vacations funéraires, sont réglementairement encadrés et que d'autres n'ont pas évolué par volonté politique.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Arrête les différents tarifs communaux suivants :

Salle des fêtes :

• Réunions d'information des groupements professionnels	56.00 €
• Vins d'honneur (pour les Envermeudois uniquement)	41.00 €
• Théâtre matinée, soirée (+ 16 € chauffage)	67.00 €
• Bals publics, bals sur invitation (associations d'Envermeu uniquement, au delà du 1 ^{er} bal, gratuit)	94.00 €
• Location de verres par centaine	11.75 €

Remboursement des pièces de vaisselle détruites, endommagées, ou perdues :

• Assiette	2.90 €
• Verre, cuillère, couteau, fourchette	1.90 €

Location de matériel divers aux personnes physiques :

• Chaises, l'unité	0.65 €
• Tables sur tréteaux, le ml de plateau	1.55 €

Mise à disposition de salle pour réunions diverses :

• Salles demandées par des associations ou organismes ayant leur siège à l'extérieur de la commune	38.00 €
--	---------

Pour toute location de salle, les dégradations seront remboursées sur émission d'un titre au vu du montant du devis de réparation produit.

Location de matériel aux communes et associations extérieures à Envermeu :

• Podium de 70 m ² , l'ensemble du podium	385.00 €
• Location partielle du podium	193.00 €
• Grilles caddies, la grille	11.50 €

Il est rappelé que ce matériel sera prêté à titre gracieux aux associations envermeudoises, ainsi qu'aux communes et associations qui prêtent gratuitement à la commune d'Envermeu leur matériel, les pièces manquantes étant néanmoins à rembourser au prix du remplacement.

Salles conviviales d'Auberville :

• Salle n°1 (130 places)	
Une journée	150.00 €
Jours suivants	75.00 €
• Salle n°2 (80 places)	
Une journée	108.00 €
Jours suivants	54.00 €
• Couvert complet pour la durée de la location	1.10 €
• Majoration pour les personnes n'habitant pas la commune :	
Forfait pour la durée de la location	39.00 €

Pour toute location de ces salles, les dégradations seront remboursées sur émission d'un titre au vu du montant du devis de réparation produit.

Taxes funéraires et concessions cimetièrre :

Tarifs des vacations funéraires :

• Départ de corps	21.00 €
• Départ de corps enfant	intervention non payante
• Exhumation	21.00 €
• Ré-inhumation	21.00 €

Tarifs des concessions funéraires :

• Concessions caveau ou pleine terre:	
30 ans renouvelables	124.00 €
50 ans renouvelables	260.00 €
• Location caveau communal (maximum 8 jours)	21.00 €
• Concessions columbarium :	
30 ans renouvelables	770.00 €
• Concessions cavurnes :	
30 ans renouvelables	310.00 €
• Dispersion des cendres :	52.00 €
• Taxe de dépôt ou de retrait d'urne :	21.00 €

2/ Dit que les tarifs ci-dessus énumérés seront applicables au 1^{er} janvier 2012.

6) AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE ABBÉ COCHET – DEMANDE DE SUBVENTION

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. LECONTE, Adjoint en charge de la voirie.

M. LECONTE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 27 septembre 2011 d'autoriser la réalisation d'une troisième tranche de travaux du lotissement le Courtyllier. Conjointement à cette tranche de travaux, il expose qu'il est envisagé de créer un tourne-à-gauche sur la route départementale n°149, dans le prolongement de la rue Abbé Cochet.

En effet, dans le cadre de l'aménagement de la troisième tranche du lotissement, la rue du Farival sera prolongée et débouchera sur la route départementale.

M. le Maire indique qu'il convient donc de sécuriser cet accès au lotissement par un aménagement routier qui permettra également de limiter la vitesse excessive des véhicules en provenance de Bailly-en-Rivière.

Il précise que la mission de maîtrise d'œuvre sera confiée au cabinet V3D de Dieppe.

Par ailleurs, la dévolution des travaux sera réalisée dans le cadre du marché à bons de commandes lancé par la C.C.M.V, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 17 février 2011 décidant l'adhésion de la commune d'Envermeu au groupement de commandes Monts et Vallées pour une durée de trois ans et dix mois à compter du 1^{er} mars 2011.

Le montant des travaux est estimé par le cabinet V3D à 180 329,08 euros H.T., soit 215 673,58 euros T.T.C., comprenant les honoraires de géomètre, pour un montant de 765 euros H.T., soit 914, 94 euros T.T.C.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 11 619,67 euros H.T., soit 13 897,13 euros T.T.C.

L'estimation prévisionnelle de l'opération se porte par conséquent à 191 948,75 euros H.T., soit 229 570,71 euros T.T.C.

M. le Maire présente le plan de financement de l'opération :

<u>Coût d'objectif :</u>		191 948,75 € H.T.
		229 570,71 € T.T.C.
<u>Recettes :</u>	. Subvention du Conseil Général	77 115,04 €
	40,17 % du montant H.T.	
	. Financement communal et récupération de la TVA	152 455,67 €

Il indique enfin qu'une estimation du projet est en cours d'élaboration par la technicienne de la Communauté de Communes des Monts et Vallées (C.C.M.V.) à partir du bordereau de prix du marché à bons de commandes.

Il précise, par ailleurs, que pour cette opération la commune passera une convention financière avec le Département puisque ce dernier ne subventionne pas la commune mais prend à sa charge, dans le cadre du Fond d'Action Local, les travaux de fil d'eau à fil d'eau qui relèvent de sa compétence, ceux-ci étant en partie réalisés sur le domaine public départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;
- 2/ Accepte le dossier de réalisation et l'estimation des travaux, fixée à 191 948,75 euros H.T. ;
- 3/ Autorise la dévolution du marché dans le cadre d'un marché à bons de commandes lancé par la C.C.M.V. ;
- 4/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;
- 5/ Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2011 de la commune, à la section d'investissement, opération 700 et que des crédits complémentaires seront inscrits au budget primitif 2012 ;
- 6/ Sollicite l'octroi d'une aide financière auprès du Conseil Général de Seine-Maritime, au titre du Fonds d'Action Local ;
- 7/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, et notamment à signer la convention financière à intervenir avec le Département de Seine-Maritime.

M DAMY interroge M le Maire sur la signification du sigle « TAG ». M le Maire explique que les travaux consistent à créer un « tourne-à-gauche », c'est-à-dire une voie centrale permettant aux véhicules de pénétrer dans le lotissement sans gêner la circulation, notamment celle en provenance de Bailly-en-Rivière.

7) PLACE DE LA GARE – CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé, au mois de décembre 2007, l'aménagement de la place de la Gare à Envermeu et à la création de voirie dans son prolongement.

Il informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au classement dans le domaine public communal de cet aménagement, réalisé sur les parcelles cadastrées section AB n° 262 et AB n°309, propriété de la commune.

Il expose que la place, sous laquelle passent des réseaux publics, est en effet ouverte à la circulation. Elle dessert deux entreprises, des habitations et un restaurant.

Il propose par conséquent au Conseil Municipal, de transférer cette place ouverte au public de son domaine privé à son domaine public, et de lui donner ainsi le statut de voie communale.

Vu la réglementation en vigueur, et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la Voirie routière,

Considérant que l'opération de classement prévue concerne une place communale et n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette place,

Considérant, par conséquent, que la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L. 141-3 du code de la Voirie routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Approuve le classement de la voie suivante dans le domaine public communal :

Désignation de la voie	Longueur de voirie	Surface
Place de la Gare	100 ml	1 221 m ²

2/ Fixe la longueur de voies communales à 22 579 mètres + 100 mètres, soit un total de 22 679 mètres linéaires ;

3/ Dit que le tableau des voies communales sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération ;

4/ Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.

8) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors des Conseils du 21 mars 2008, du 26 mai 2008 et du 27 octobre 2010 :

N°11/033 Passation d'une convention de mission de géomètre-expert pour la réalisation d'un levé topographique des parcelles A n° 356, 397 et AB n° 310 (partiel), ainsi que des parcelles A n° 635 et 657 (partiel), situées lieu-dit « Rideaux de Torqueville » à Envermeu, dans le cadre du projet d'aménagement d'une salle communale, avec le cabinet EUCLYD – Géomètres Experts, sis 33, rue Charles Morin – 76260, EU.

Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 2 187 euros H.T., soit 2 615,65 euros T.T.C.
Imputation budgétaire : B.P. 2011, opération 25 – article 2031.

9) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

◇ RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions et manifestations des prochaines semaines :

- Le mardi 13 décembre à 19 H, aura lieu la remise des lots du salon artisanal par l'association Envermeu Activités, à la salle des Fêtes ;
- Le mercredi 14 décembre 2011, la commission Communication et Information se réunira à 18 H concernant le bulletin d'information municipal du mois de janvier 2012 ;
- le vendredi 16 décembre 2011 à 18 H, trois agents municipaux se verront décerner la médaille d'honneur communale ;
- le vendredi 23 décembre 2011 aura lieu la manifestation de Noël organisée par la commune, place de l'Eglise ;
- la Cérémonie des vœux sera organisée le samedi 7 janvier 2012 à 18 H ;
- le prochain conseil municipal est envisagé le mardi 21 février 2012 à 18 H 30 ;
- les élections présidentielles sont prévues le dimanche 22 avril et le dimanche 6 mai 2012 ;
- les élections législatives se dérouleront le dimanche 10 juin et le dimanche 17 juin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30.